



## **COVID-19 : La CCOG met en place une subvention exceptionnelle**

**La CCOG met en place une subvention exceptionnelle COVID-19 en complément du Fonds d'urgence des Territoires de Guyane, afin d'aider les entreprises qui ont eu une perte de chiffre d'affaires et qui ont investi pour le respect des mesures barrières.**

### **Qu'est-ce que la subvention exceptionnelle CCOG ?**

La subvention exceptionnelle COVID-19 est un complément au Fonds d'Urgence Economique des Territoires de Guyane (FUETG), elle est une aide économique sous forme de subvention. L'enveloppe totale de cette aide est d'un million d'euros. Ce fonds complémentaire pourra être sollicité par les entreprises ou associations sous conditions jusqu'au 31 décembre 2020.

### **Qui est concerné par cette aide ?**

Les très petites entreprises situées sur le territoire de la CCOG ayant un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 €. Et les associations sous certaines conditions.

### **Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'aide ?**

L'entreprise et l'association doivent :

- Avoir un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle liée à la gestion de crise de la Covid 19 et non structurelle ou connaître une situation de fragilité temporaire,
- Avoir sollicité au moins l'une des mesures mise en place par l'Etat ou la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) dans le cadre de la Covid-19.

L'entreprise ne doit pas :

- Être en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire,
- Être en situation de dépôt de bilan au 31/12/2019.

L'association doit :

- Avoir un salarié en CDD ou CDI à la date du mois de mars 2020,
- Proposer la vente de services et/ou de biens,
- Avoir des bénéficiaires commerciaux ( $\geq 40\%$  du budget annuel).

### Quels sont les secteurs concernés ?

Transport de personnes, transport public (hormis marché public), la restauration, professions libérales dont l'activité nécessite un contact direct avec la clientèle et ou patientèle, le tourisme, commerces non-alimentaires, l'agriculture, et la pêche.

### Quel est le montant de l'aide ?

L'aide est composée de 2 types :

- Aide forfaitaire à la mise en place au sein des entreprises ou associations des mesures barrières post confinement dans la limite de 1 500 €,  
Le montant de l'aide représente 50% de prise en charge dans la limite de 1 500 € d'aide maximum uniquement sur justificatifs,
- Aide à la prise en charge de la moins-value générée par les restrictions sanitaires du 11 mai au 30 juin 2020 dans la limite de 5 000 € maximum.

Ces deux aides peuvent être sollicitées par l'entreprise et/ou l'association néanmoins, le plafond est de 5 000 € maximum. L'aide est mobilisable qu'une seule fois.

### La CCOG se déplace en premier lieu sur les communes du fleuve

Maripa-Soula : Du 24 au 27 août 2020, salle de délibération de la Mairie de Maripa-Soula

Lundi 24 août	Mardi 25 août	Mercredi 26 août	Jeudi 27 août
<b>10h</b> Présentation de la Subvention	<b>8h30 – 12h</b> Rencontre des entrepreneurs	<b>8h30 – 12h</b> Rencontre des entrepreneurs	<b>8h30 – 12h</b> Rencontre des entrepreneurs
<b>14h – 17h</b> Rencontre des entrepreneurs	<b>14h – 17h</b> Rencontre des entrepreneurs	<b>14h – 17h</b> Rencontre des entrepreneurs	

Papaïchton : Le 28 août 2020, salle de délibération de la Mairie de Papaïchton

Vendredi 28 août
<b>8h30</b> Présentation de la Subvention
<b>9h-12h</b> Rencontre des entrepreneurs
<b>14h – 17h</b> Rencontre des entrepreneurs

Grand-Santi : Du 29 au 30 août 2020, salle polyvalente en face de la Mairie de Grand-Santi

Samedi 29 août	Dimanche 30 août
<b>Manfina en fin de matinée</b> Présentation de la subvention et rencontre des entrepreneurs	<b>Début de matinée Apaguy</b> Présentation de la subvention et rencontre des entrepreneurs
<b>14h</b> Présentation de la Subvention <b>14h30 – 17h30</b> Rencontre des entrepreneurs	

La Présidente,  
Sophie CHARLES

### Contact

Courriel : [instructionfondsdurgence@ouestguyane.fr](mailto:instructionfondsdurgence@ouestguyane.fr) ou  
[accompagnementfondsdurgence@ouestguyane.fr](mailto:accompagnementfondsdurgence@ouestguyane.fr)

Téléphone : 0694 23 49 84 ou 0694 99 18 90